

Préfecture du Pas-de-Calais
DCPPAT
Bureau des Installations classées, de
l'utilité publique et de l'environnement
Rue Ferdinand Buisson
62 020 ARRAS

À Vélizy-Villacoublay, le 17 janvier 2021

Objet : Demande d'enregistrement d'une centrale d'enrobage à chaud mobile sur la commune de Mentque-Nortbécourt (62)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Laurent Chivet, agissant en qualité de Directeur d'Établissement de la société EIFFAGE GN INFRA LINEAIRE, dont le siège social est situé à VELIZY VILLACOUBLAY (78), 3 Place de l'Europe :

N° SIRET : 317 803 443 00314

en application des articles L.512-7 et suivants du Code de l'Environnement, relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, **demande l'enregistrement** d'une centrale d'enrobage à chaud mobile qui sera implantée sur une plateforme existante, sur la commune de Mentque-Nortbécourt (62 890) et classée à enregistrement au titre de la rubrique suivante :

N° nomenclature	Libellé de la rubrique	Quantité
2521-1	Centrale d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers (Capacité de production maximale : 550 t/h)	Enregistrement

L'activité sera, de plus, soumise à déclaration sous les rubriques :

- Rubrique 2517-2 : Stockage de granulats ;
- Rubrique 2910-A : Installations de combustion ;
- Rubrique 4801-2 : Dépôt de matières bitumineuses ;
- Rubrique 4734-2 : Produits pétroliers ;
- Rubrique 2515-1 : Installations de broyage de minéraux.

Je joins à la présente un dossier en 4 exemplaires (3 exemplaires papiers et 1 exemplaire électronique), comprenant le formulaire CERFA n°15679*03 accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de la demande d'enregistrement.

Je demande à remplacer le plan au 1/200^e requis à l'article R.512-6 du Code de l'Environnement par un plan au 1/125^e.

Laurent CHIVET
Directeur d'Établissement
Grands Travaux Enrobés



Laurent CHIVET
Directeur d'Établissement
Eiffage GC Infra Linéaires